

Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 11 octobre 2022

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 11 octobre 2022 à 18h00 au centre culturel Paul FARAUD à PLAN D'ORGON, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BESSON Jacques, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, LEPIAN Jean-Louis, MARCON Patrick, ONTIVEROS Christian, PAULEAU Serge, PORTAL Serge, ROBERT Daniel, SEISSON Jean-Pierre, TROUSSEL Marc.

Procurations : MILLET Isabelle (procuration à SEISSON Jean-Pierre), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques).

Absents : BALDI Jean-Marc, FERRIER Pierre, GIRAUD Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, MOURGUES Gilles, PONCHON Solange, TATON Robert.

Quorum : 8	Présents : 13	Suffrages exprimés : 15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 04 octobre 2022			

N° de la délibération : 2022-35

Objet : Décision modificative n°1 – budget assainissement

Monsieur le Président propose à l'assemblée des ajustements de budget afin de tenir compte de la régularisation des sommes dues au titre de la redevance modernisation 2021 à verser à l'Agence de l'Eau, de la régularisation des charges financières et du remboursement du capital des emprunts suite au transfert du passif délibéré en décembre 2021, à la provision de crédits pour créances douteuses et à la commande d'un progiciel nécessaire à l'exploitation assainissement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président,

VALIDE le projet de décision modificative tel que présenté et suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-604 : Achats d'études, prestations de services	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6066 : Carburants	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6135 : Locations mobilières	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	2 583.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6288 : Autres	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	162 583.00 €	0.00 €	0.00 €
D-648 : Autres charges de personnel	0.00 €	2 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	2 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0.00 €	116 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	116 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6512 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0.00 €	23 383.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	23 383.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	13 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	13 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-704 : Travaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
R-70613 : Participations pour assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	321 266.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	346 266.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	346 266.00 €	0.00 €	346 266.00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351 : Bâtiments d'exploitation	0.00 €	75 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	150 000.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		346 266.00 €		346 266.00 €

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

Augmentation

ID : 013-878802396-20221011-2022_35-DE

Fait et délibéré en séance,
A PLAN D'ORGON, le 11 octobre 2022

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON

Transmission au représentant de l'Etat le :

Publication le :

La présente dé libération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.